

FORMATIONS PARAMÉDICALES

Audioprothèse - Orthophonie - Orthoptie - Psychomotricité



2019 / 2020



Scuio-IP

Service commun universitaire
d'information, d'orientation et
d'Insertion Professionnelle

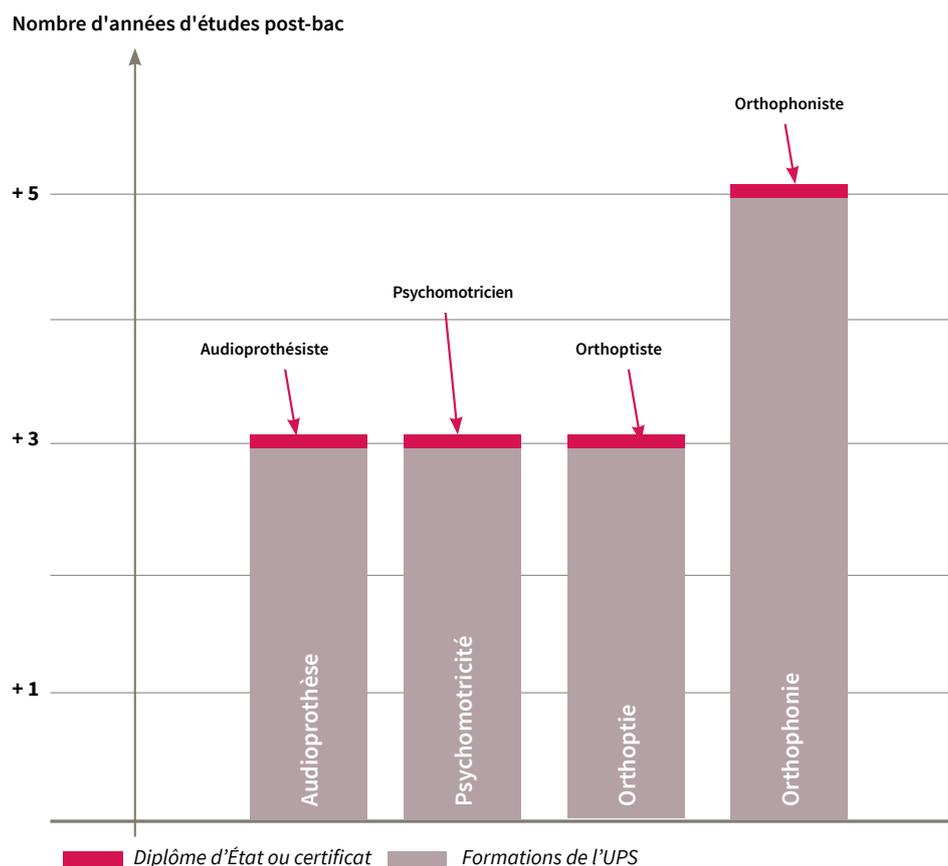


Formations paramédicales

L'université Toulouse III - Paul Sabatier propose 4 formations paramédicales du domaine des techniques de réadaptation : audioprothèse, orthophonie, orthoptie, psychomotricité.

Comment sont organisées les études supérieures ?

Schéma des formations paramédicales



Pour les 4 formations : Baccalauréat ou équivalent

Candidatures via Parcoursup

- ▶ néo-bacheliers ou bacheliers qui souhaitent se réorienter à la suite d'un premier cursus.
- ▶ reprise d'études
- ▶ reconversion professionnelle

Admission

- ▶ un oral sera organisé après une première sélection sur Parcoursup pour les candidats qui auront été retenus.

► **Audioprothèse** (Site de formation à Cahors)

L'audioprothésiste est le spécialiste de l'audition. Sur prescription d'un médecin, il procède à l'appareillage des patients atteints de déficience de l'ouïe.

Pour exercer le métier d'audioprothésiste, il faut être titulaire du diplôme d'État d'audioprothésiste, préparé en 3 ans après le bac.

Les audioprothésistes exercent majoritairement en centres spécialisés dans l'appareillage et la rééducation de l'audition. Il confère à son titulaire le grade de licence.



**Capacité d'accueil
2018/2019**

24 places

► **Orthophonie**

L'orthophoniste traite les troubles pathologiques de la voix, de la parole et du langage, oraux ou écrits, de l'articulation, la phonation fonctionnelle ou organique. Pour pouvoir exercer son métier, il doit être titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste. Il intervient exclusivement sur prescription médicale ; c'est un auxiliaire médical.

Près de 80 % des orthophonistes exercent à titre libéral, en cabinet individuel.

Le certificat de capacité d'orthophoniste s'obtient en 5 années d'études après le baccalauréat. Il confère à son titulaire le grade de master.



**Capacité d'accueil
2018/2019**

38 places

► **Orthoptie**

L'orthoptiste intervient exclusivement sur prescription du médecin ophtalmologiste qui pose l'indication. La rééducation orthoptique a pour but le dépistage et le traitement des troubles visuels.

Il peut exercer en cabinet, à l'hôpital, ou dans une maison de retraite, un établissement d'accueil pour personnes handicapées, un centre de rééducation.

Le certificat de capacité d'orthoptiste s'obtient en 3 années d'études après le baccalauréat. Il confère à son titulaire le grade de licence.



**Capacité d'accueil
2018/2019**

28 places

► **Psychomotricité**

Le psychomotricien est chargé de traiter les troubles psychomoteurs de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte ou de la personne âgée. Les troubles sont principalement l'incoordination motrice, l'agitation motrice, les difficultés d'attention, les troubles de l'équilibre, les mouvements anormaux, les dysgraphies, les difficultés dans l'orientation spatiale et temporelle et les troubles du tonus. Le psychomotricien n'intervient que sur indication et sous contrôle médical.

Il travaille majoritairement comme salarié dans les centres de rééducation et de réadaptation, les centres médico-psycho-pédagogiques, les centres de PMI (protection maternelle et infantile), les maisons de retraite, les centres d'aide par le travail, les services de psychiatrie... L'activité libérale est possible et en pleine expansion sur l'ensemble du territoire.

Le diplôme d'État de psychomotricien s'obtient en 3 années d'études après le baccalauréat.



**Capacité d'accueil
2018/2019**

50 places

Se réorienter

► Dispositif «PASSERELLES»

Le dispositif permet aux étudiants inscrits dans un premier semestre de licence à UT3 de formuler des vœux de réorientation au sein des formations d'UT3, sur une plateforme (Passerelles pour le S2).

Selon la réorientation envisagée, la candidature devra être formulée **dès novembre**. Elle sera accompagnée de l'envoi d'un dossier.

Statuts spécifiques

Des aménagements des études sont organisés par l'université pour des étudiants en situations particulières (liste non -exhaustive).

► Si je suis en situation de handicap :

La Mission handicap intervient dans l'aménagement des études :

- aide dans les démarches à accomplir ;
conseille pour la compensation des déficiences liées au handicap ;
- met à disposition du matériel spécialisé ;
- assure un accompagnement dans les déplacements sur le campus ;
- met en œuvre la réglementation par rapport au déroulement des examens et concours et l'accessibilité aux savoirs.

► Si je suis étudiant(e) salarié(e), chargé(e) de famille :

Une Charte de l'université vise à permettre une plus grande assiduité aux enseignements :

- emplois du temps donnés en avance ;
- possibilités de choix des groupes de TD et TP ;

► Si je suis sportif(ve) de haut niveau :

Le département du sport de haut niveau (DSHN) assure un suivi individualisé à chaque étudiant, lui permettant de concilier pratique sportive de haut niveau et études supérieures dans le cadre d'un projet contractuel organisé.

Contact et renseignement :

05.61.55.84.15

<http://scuaps.ups-tlse.fr/departement-du-sport-de-haut-niveau-673957.kjsp>

Contacts

Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil
Cursus paramédicaux
133 Route de Narbonne - 31062 TOULOUSE
www.medecine.ups-tlse.fr
Tél : 05 62 88 90 00

Direction des Études et de la Vie de l'Étudiant (DEVE)

118 route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9
Bâtiment administratif central - bureau 17
Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi, vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h - 16 h
Mardi, jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h
Tél. : 05 61 55 83 50 / 82 34 / 69 76
www.univ-tlse3.fr - voir rubrique *Inscriptions*

**Le Service commun universitaire d'information,
d'orientation et d'insertion professionnelle**
Bât. E4, 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09
05 61 55 61 32

Le Scuio-IP peut vous aider tout au long de votre parcours à l'UT3 pour définir votre projet de formation et clarifier vos objectifs professionnels, mettre en œuvre une stratégie de recherche d'information et vous aider dans vos démarches d'insertion professionnelle.



Horaires :
du lundi au jeudi de 09 h à 12 h et de 13 h à 17 h
sous réserve de modification.

<http://www.univ-tlse3.fr>